

NORME  
INTERNATIONALE  
INTERNATIONAL  
STANDARD

CEI  
IEC  
62020

1998

AMENDEMENT 1  
AMENDMENT 1  
2003-09

---

---

Amendement 1

**Petit appareillage électrique –  
Contrôleurs d'isolement à courant différentiel  
résiduel (RCM) pour usages domestiques  
et analogues**

Amendment 1

**Electrical accessories –  
Residual current monitors for household  
and similar uses (RCMs)**

© IEC 2003 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland  
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: [inmail@iec.ch](mailto:inmail@iec.ch) Web: [www.iec.ch](http://www.iec.ch)



Commission Electrotechnique Internationale  
International Electrotechnical Commission  
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX  
PRICE CODE

T

*Pour prix, voir catalogue en vigueur  
For price, see current catalogue*

## AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 23E: Disjoncteurs et appareillage similaire pour usage domestique, du comité d'études 23 de la CEI: Petit appareillage.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
23E/531/FDIS	23E/532/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2005. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 2

### SOMMAIRE

*Remplacer le titre du paragraphe 8.18 par le nouveau titre suivant:*

8.18 Compatibilité électromagnétique (basée sur la CEI 61543)

*La correction concernant le titre du paragraphe 8.19 ne concerne que le texte anglais.*

*Remplacer le titre du paragraphe 9.17 par le titre suivant:*

9.17 Vérification de la résistance aux fonctionnements intempestifs dus à une onde de surtension

*Ajouter le titre du nouveau paragraphe 9.23, comme suit:*

9.23 Réponse du RCM à des surtensions temporaires côté basse tension dues à des conditions de défaut côté haute tension